



Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2021

PRESENTS	Nathalie AUDRY, Cendrine BABOT, Karine BORDES, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, Jean-Claude DEMPÈRE, Julien DESCALZO, , Vincent HONIAT, Daniel RALIERE, Jonathan MATTIOLI, Franck NEZRY, Marion SAUVESTRE.
ABSENTS / EXCUSES	Caroline FEZAS Brigitte JUGHON (procuration à Franck NEZRY) Brigitte LAGARDE

Marion SAUVESTRE est élue secrétaire de séance.

L an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à dix neuf heures

Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 11 novembre 2021

Ordre du jour

[Election d un adjoint](#)

[Remboursement de frais avancés par une élue](#)

[Remboursement de frais avancés par le maire](#)

[Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux du cimetière](#)

[Délibération prise en charge des dépenses d Investissement avant le vote du budget primitif 2022](#)

[Délibération modificative](#)

[Questions diverses](#)

[Vente des biens restant dans le chateau](#)

[Questions du public](#)

Aucune observation n a été formulée concernant le compte-rendu du conseil municipal du 28 octobre 2021

Election d'un adjoint

Suite à la démission du premier adjoint il convient de délibérer pour élire un nouvel adjoint tout en respectant la parité.

Cendrine Babot qui est première adjointe aujourd'hui a demandé à renoncer à ses fonctions. Elle a adressé un courrier au sous-préfet de Muret. La notification a été reçue le 8 novembre en mairie. A partir de là, et dans les 15 jours qui suivent, plusieurs possibilités s'offrent au Conseil Municipal. Le non renouvellement de l'adjoint est envisageable et le conseil fonctionne avec 3 adjoints. Ce n'est pas souhaité vu le nombre de dossiers à traiter. M le maire souhaite donc continuer avec 4 adjoints.

Remontée des 3 adjoints donc Daniel Ralière devient 1^{er} adjoint, Karine Bordes 2^{ème} adjointe et JC Dempère 3^{ème} adjoint. Pour maintenir la parité, M le maire propose, comme proposé par mail, d'élire Marion Sauvestre au poste de 4^{ème} adjoint.

Vote à bulletin secret:

- Marion Sauvestre 7
- Nathalie Audry 3
- Gérard Bouillard 1
- Blanc 2

Remboursement de frais avancés par une élue

Paiement par carte bancaire par Marion Sauvestre (repas réunion des maires le 6 novembre 2021)

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 1 abstention (Marion Sauvestre) , 12 pour.

Adopté

Remboursement de frais avancés par le maire

Paiement par carte bancaire par Thierry Chebelin (mobiliier suite travaux du 5 novembre 2021)

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 1 abstention (Thierry Chebelin), 12 pour.

Adopté

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux du cimetière

Il convient de délibérer pour autoriser M le maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental concernant les travaux du cimetière.

Lors du conseil précédent, nous avons délibéré pour la DETR. La semaine dernière, les Maires de la communauté d'Agglomération ont été conviés par le Conseil Départemental pour la signature des projets de territoire. Au cours de cette réunion la vice présidente en charge de développement du territoire a précisé les nouvelles modalités d'attribution des subventions. Sur ce nouveau mandat, le département décide de subventionner les travaux à destination des cimetières, et l'octroi des subventions pour les communes de moins de 5000 habitants pouvant atteindre 40%. Sachant ceci, la demande de DETR a été stoppée pour ajouter cette nouvelle subvention.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Il convient de délibérer pour autoriser M le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.

M le maire expose au conseil municipal que, préalablement au vote du budget primitif de 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Il explique qu'àfin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.

A savoir

Budget Commune

- Opération n°11 - plan local d'urbanisme : 5 250 €
- Opération n°13 - groupe scolaire : 2 882.50 €
- Opération n°21 - salle polyvalente : 5 100 €
- Opération n°48 - achat de matériel et mobilier : 1 850 €
- Opération n°62 - mairie : 16 743.75 €
- Opération n°65 - plan communal de sauvegarde : 14 025 €
- Opération n°69 - mise aux normes bouche incendie : 412.50 €
- Opération n° 71 - Cimetière : 5 365 €
- Opération n° 72 - Château : 98 250 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement de 2021 dans la limite du quart des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif de 2022.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 2 abstentions (Franck Nezry et Brigitte Jughon), 11 pour.

Adopté

Délibération modificative

Il convient de délibérer afin d'augmenter les crédits disponibles (actuellement 1 000 €) sur l'article 673 afin de régulariser des écritures en attente.

Deux annulatifs en cours:

- Refacturation voirie 2020: 8 578,30 €
- Fond amorçage 2020: 2 750,00 €

Compte de provenance	Somme	Compte de destination	Détails
022 Dépenses Imprévues (41 268 € votés, non utilisés à ce jour)	10 330 €	673 annulatif sur exercice antérieur	Il convient de délibérer afin d'augmenter les crédits disponibles (actuellement 1 000 €) sur l'article 673 afin de régulariser des écritures en attente. Deux annulatifs en cours : <ul style="list-style-type: none">- Refacturation voirie 2020 : 8 578.30 €- Fond amorçage 2020 : 2 750.00 €

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Questions diverses

Vente des biens restant dans le chateau

Nathalie Audry se propose de réaliser ce projet et de travailler dessus tous les jeudis matins.

Questions du public

Cimetière: tombe à côté de mon caveau alors qu'il y a beaucoup de places dans le cimetière.

M Ralière donne des justifications pour aligner les tombes et harmoniser l'environnement du cimetière.

État des routes: il y a beaucoup de trous notamment au chemin de Goujon. M le maire précise que la réfection globale du chemin du Goujon est estimée à 300 000 €. Le Conseil Départemental accorde une subvention de 55 000 € à notre commune à répartir sur 3 ans. La réfection globale n'est pas envisageable. Toutefois, la commune avec l'appui du service voirie du Muretain Agglo, a travaillé un plan d'investissement pluriannuel, qui prévoit sur l'année 2022 la reprise d'une partie de la voirie du chemin du Goujon sur la partie urbanisée.

La séance est levée à 20h18